



Prix 2025-2026 ALAI du Droit d'Auteur européen – soutenu par le GESAC Lignes directrices

L'**ALAI**, réseau mondial d'universitaires et d'experts en droit d'auteur, souhaite donner aux jeunes chercheurs la possibilité de présenter leurs réflexions sur le droit d'auteur en participant à un concours de rédaction d'article. Ce prix est soutenu par le **GESAC**, groupement européen de sociétés de gestion du droit d'auteur. Le concours est ouvert exclusivement aux articles concernant le droit d'auteur, ayant une dimension européenne et d'intérêt pour la gestion collective de ce droit d'auteur.

Prix

Le prix décerné est de 2 000 € pour le lauréat et de 1.000 € pour le second lauréat uniquement si le Jury décide de récompenser un deuxième essai.

Le(s) lauréat(s) bénéficieront également :

- d'une inscription pour participer à un Congrès international de l'ALAI (sans prise en charge des frais de voyage et d'hébergement) ;
- de l'adhésion, pendant l'année qui suit le décernement du prix (2026), à un groupe national de l'ALAI (le groupe du pays d'origine du lauréat ou le groupe national du pays où le lauréat étudie ou réside).

L'ALAI et le GESAC pourront décider d'organiser une cérémonie de remise des prix. Dans ce cas, un montant forfaitaire de 500 euros sera attribué au(x) lauréat(s) pour leur frais de voyage et d'hébergement.

Les résumés et articles sélectionnés seront publiés sur les sites de l'ALAI et du GESAC. L'ALAI et le GESAC peuvent faire d'autres suggestions quant aux revues juridiques qui pourraient être appropriées et disposées à publier le ou les essais gagnants.

Thème du concours

L'article doit :

- concerner le droit d'auteur ;
- avoir une dimension européenne (ceci peut inclure la comparaison de systèmes de pays tiers avec celui de l'UE) ;
- traiter d'un thème pouvant être d'intérêt pour la gestion collective du droit d'auteur.

Les candidats sont libres de choisir, dans ce cadre, le thème précis du travail faisant l'objet de leur candidature.

Conditions d'éligibilité

- étudiants, chercheurs de maîtrise ou jeune diplômé (année 2024) venant de n'importe quelle université du monde (au minimum en 4^{ème} année d'études supérieures ou en master, LLM ou au niveau pré-doctoral) ;
- les candidats doivent avoir moins de 35 ans au 14 novembre 2025 ;
- au moins un professeur doit avoir recommandé au candidat de présenter sa candidature ;

- le travail sur lequel se fonde la candidature peut soit être en cours, soit avoir été présenté en 2024 ou par après.

Format

Il est demandé aux étudiants éligibles désirant participer au concours de fournir :

- le formulaire de candidature rempli et signé ;
- un résumé de l'article qu'ils comptent présenter (une page d'environ 2000 signes)
- si leur résumé est sélectionné, un article d'un maximum de 30 000 signes (espaces, annexes et bibliographie non compris), ou d'environ 15 pages (sans d'éventuelles annexes et bibliographie), fondé sur une thèse de maîtrise ou un projet de recherche en cours au sein d'une université.
- le résumé et l'article peuvent être présentés en anglais ou en français en format Word.

Jury

Pour cette édition, le jury, présidé par le Professeur Frank Gotzen, Président de l'ALAI est composé de deux représentants de l'ALAI :

- Paul Torremans, Professeur en droit de propriété intellectuelle, Université de Nottingham
- Yves Gaubiac, Avocat honoraire, Chargé d'enseignement à l'Université Panthéon-Assas, Paris 2

et de deux représentants du GESAC :

- Caroline Bonin, Directrice juridique, Sacem
- Gábor Faludi, Conseiller externe, Artisjus, professeur associé ELTE Law School Civil Law Department.

Procédure de sélection/Dates clés

La procédure de sélection est la suivante :

- les candidats envoient un résumé d'une page de l'article qu'ils comptent présenter. Date limite pour l'envoi de ce résumé : **14 novembre 2025**
- le jury effectue une présélection des candidats sur base de ces résumés. Communication du résultat de cette présélection aux candidats : **15 décembre 2025** ;
- les candidats présélectionnés envoient leur article d'une quinzaine de pages. Date limite pour l'envoi des articles : **13 février 2026** ;
- le jury sélectionne le ou les lauréat(s) : **mi-avril 2026** ;

Le jury se réserve le droit de ne proclamer aucun lauréat si la qualité des travaux est considérée comme étant insuffisante.

Contact

Envoi des formulaires de candidature, des résumés, des articles et des questions éventuelles : alai.award@gesac.org